



La Charte Achats Responsables



Le développement durable est un élément clé pour le Groupe Equity. En effet le Groupe Equity s'est engagé à soutenir et respecter les règles éthiques les plus strictes et des valeurs fondamentales concernant les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, tel qu'exposés dans sa Charte RSE. Ainsi le Groupe Equity souhaite associer ses partenaires à une démarche commune de conformité et d'amélioration en matière, notamment, d'éthique, de protection de l'environnement, de Droits de l'Homme et de Conditions de Travail.

A ce titre la direction de Groupe Equity attend de ses équipes et Partenaires qu'ils se conforment aux présentes et à la charte RSE Groupe Equity ou à des principes fondamentalement équivalents, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, au Pacte Mondial des Nations Unies aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi qu'à toute autre convention ou réglementation internationale, nationale et locale applicable à leurs activités dans les pays où ils interviennent (ci-après « Les Règles »), et qu'ils appliquent en interne ainsi qu'auprès de leurs propres sous-traitants et fournisseurs, les principes contenus dans cette Charte.

Relations Partenaires Achats Responsables

Les relations entre le Groupe Equity et ses Partenaires sont fondées sur la loyauté afin de maintenir une relation stable et durable. Les Partenaires et Groupe Equity s'engagent à respecter strictement toutes les dispositions légales relatives à leurs activités et leur environnement professionnel, notamment en matière de droit de la Concurrence, de Corruption, de Blanchiment d'argent et de conflits d'intérêt.

Les Partenaires et Groupe Equity s'engagent à :

- ne pas être impliqués ou apporter leur soutien à toute forme de pratique de blanchiment d'argent
- s'interdire de proposer à tout collaborateur tout don, cadeau, invitation ou autre avantage
- se conformer à toutes les lois et réglementations en matière de corruption, pots de vin et extorsion
- ne pas offrir en leur nom ou au nom du Groupe Equity, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, aux employés du Groupe Equity, à un représentant de l'État, un parti politique, un collaborateur ou agent d'un client public ou privé, dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation
- éviter, identifier et divulguer les situations où il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel avec les employés du Groupe Equity ou leur entourage qui pourrait affecter leurs actions ou décisions professionnelles.

Santé et Sécurité au Travail

Les Partenaires et Groupe Equity veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leur personnel, de leurs propres sous-traitants, des populations locales et des utilisateurs de leurs produits.

Les Partenaires du Groupe Equity se montrent proactifs sur les questions de santé et de sécurité. Les risques liés à leurs activités doivent être identifiés et évalués. Ils prennent toutes mesures utiles pour limiter ces risques, voire les éliminer autant que possible.

Les Partenaires et Groupe Equity évitent l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et la sécurité de leurs employés. Celles-ci incluent, mais ne sont pas limitées, les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR).

Groupe Equity œuvre activement à l'amélioration de la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur ses sites et sur les sites de ses clients. L'intégrité physique des personnes étant en jeu, le Groupe Equity exige de ses Partenaires qu'ils atteignent de hauts standards en termes de sécurité au travail lorsqu'ils interviennent sur ces sites. À cet égard, il est de la responsabilité de chaque Partenaire de signaler toute anomalie constatée au Groupe Equity, quel que soit le site sur lequel il intervient.

Normes du travail

Les Partenaires et Groupe Equity s'engagent à :

- ne pas avoir recours ni au travail illégal ni au travail forcé ou obligatoire tel que défini par les Règles.
- ne pas faire travailler des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimal légal et s'interdire de soutenir le travail des enfants et d'appliquer toutes les dispositions relatives à ce sujet tel que définies par les Règles.
- ne pas exercer de discrimination quelle qu'elle soit, de distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, la nationalité ou l'origine sociale.
- respecter le principe d'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession.
- respecter les dispositions légales applicables en matière de durée maximale du travail ainsi que celles applicables en matière de salaire minimum et en matière de licenciement.

Achats respectueux de l'environnement

Les Partenaires et Groupe Equity mettent en place et/ou développent des politiques contribuant à la préservation de l'environnement et l'atténuation de leurs impacts sur les ressources naturelles et s'efforcent d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement.

Groupe Equity s'engage à :

- Limiter les déchets qu'ils génèrent grâce à des solutions respectueuses pour l'environnement.
- Limiter les émissions de CO2
- Favoriser la location ou l'achat local
- Acheter du matériel français, des meubles Label FSC "forest stewardship council", du commerce équitable, de matières recyclées,
- Acheter des éco-produits pour le ménage
- Limiter la consommation d'eau
- Favoriser les voitures de fonction basse consommation
- Etre efficace sur le plan économique, promouvoir une économie responsable
- Promouvoir un mode de consommation durable
- Avoir des finances solidaires

Les Partenaires et Groupe Equity évitent autant que possible l'emploi de produits toxiques. Dans le cas où il n'existe aucune solution alternative à l'utilisation de tels produits, les Partenaires en limitent l'usage et veillent à ce que leur manipulation et leur utilisation soient sans danger pour la santé des personnes. Ils encouragent le développement de technologies respectueuses de l'environnement (maîtrise des polluants, des émissions de CO2, etc...) ainsi que les économies d'énergie et le recyclage, en limitant les impacts environnementaux.

Les délais de paiement

En conformité avec les dispositions légales, Groupe Equity applique à ses Partenaires un délai de paiement maximum, de 60 jours à date d'émission de la facture. Groupe Equity réalise ses paiements par virement bancaire, et s'assure du respect et du suivi de ses obligations en matière de délais de paiement de ses fournisseurs. Les modalités pratiques, délais et mode, sont précisées dans l'ensemble de nos conditions d'achats. L'organisation comptable pour la réception et le paiement des factures est centralisée, et assure un suivi des factures reçues de façon à les régler dans les délais.

La dépendance économique

Sur leurs segments d'achats, les Responsables Stratégies d'Achats pilotent les actions de détection, d'analyse et d'évaluation, puis de suivi, le cas échéant, des situations de dépendance économique de Partenaires ou prestataires. Le périmètre d'évaluation du taux de dépendance, puis l'appréciation de la valeur même de ce taux, se font au niveau des appels d'offres. À cet égard, une attention particulière est portée aux PME innovantes et aux start-ups lorsqu'elles se portent candidates, de façon à leur permettre d'accéder plus facilement aux marchés de nos clients grands comptes.

Mise en œuvre et progrès continu

Cette Charte fait partie intégrante des dispositions contractuelles conclues entre Groupe Equity et le Prestataire. Groupe Equity exige du Partenaire qu'il répercute les principes de cette Charte auprès de ses propres Partenaires et sous-traitants et qu'il mette en œuvre une démarche similaire auprès d'eux.

En adhérant à la présente Charte de développement durable, le Partenaire accepte d'être évalué ou audité par Groupe Equity ou par une tierce partie mandatée par Groupe Equity sur les principes énoncés ci-dessus.

La conformité aux principes précités et les actions menées par le Partenaire pour atteindre ces mêmes principes comptent parmi les critères d'évaluation des Partenaires du Groupe Equity. Ces derniers définissent librement leur plan d'action en matière de développement durable.

Le Groupe Equity souhaite, avec l'accord des Prestataires, renforcer cette démarche commune d'amélioration en matière notamment de protection de l'environnement, de Droits de l'Homme et de Conditions de Travail en instaurant entre Groupe Equity et Le Partenaire un système d'échange de bonnes pratiques afin de pouvoir bénéficier des progrès accomplis en la matière par chacune des parties.

La politique d'Achats Responsables vise aussi à intégrer, dans les différentes étapes du processus de contractualisation, les aspects du développement durable, tout au long du cycle de vie des produits ou des prestations achetés. Par cette charte, le Partenaire s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations unies. Il doit tout mettre en œuvre pour en assurer l'application directement et par l'intermédiaire de ses sous-traitants, en particulier dans les domaines du respect de la loi, de la santé et de la sécurité des salariés, du comportement éthique avec les clients et du respect de l'environnement.

Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la société référencée ci-dessous, avoir examiné attentivement et compris le contenu du document joint, et confirme que cette entreprise est en totale conformité avec la Charte Achats Responsables de Groupe Equity

Date : 01 / 01 / 2018

Nom de l'entreprise : Groupe EQUITY

Nom du représentant : Nelly PLU

Titre du représentant : Présidente

Signature :

